## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Face aux menaces tarifaires, une vaste coalition appelle à rendre l'assurance-emploi plus accessible













(Montréal, le 25 février 2025) – Les groupes de défense des sans-emploi, le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) et le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), et les grandes centrales syndicales québécoises (FTQ, CSN, CSQ et CSD) demandent au gouvernement fédéral de mettre en place des mesures d'assouplissement et d'amélioration au programme d'assurance-emploi. Cette demande intervient dans un contexte d'insécurité politique et économique, alors que les effets des menaces tarifaires américaines se font déjà sentir.

Ensemble, ils pressent le gouvernement canadien à adopter un projet pilote visant à permettre au régime d'assurance-emploi de répondre rapidement aux besoins des travailleurs et des travailleuses qui vont ou qui sont susceptibles de perdre leur emploi. En ce sens, les mesures demandées visent à régler les problèmes d'admissibilité au régime et à désengorger un système déjà surmené.

« On sent déjà les impacts des menaces tarifaires, nos groupes locaux et régionaux reçoivent des appels à tous les jours de personnes inquiètes ou qui ont déjà perdu leur emploi. Dans son état actuel, le régime d'assurance-emploi n'est tout simplement pas capable d'encaisser la crise qui s'en vient » s'inquiètent Selma Lavoie et Milan Bernard, co-porte-paroles du CNC. « On s'attend à des délais de traitement importants et à des milliers de travailleurs et de travailleuses qui vont perdre leur emploi et qui pourraient ainsi tomber entre les mailles du filet ».

Les groupes de défense des sans-emploi et les centrales syndicales appellent à mettre en place un projet pilote comprenant minimalement les mesures suivantes :

- Une norme universelle d'admissibilité de 420 heures ;
- Une augmentation du montant des prestations et l'établissement d'un seuil plancher à 500 \$;
- Que l'exclusion pour fin d'emploi invalide ne s'impose que sur le dernier emploi occupé ;
- Permettre de recevoir des prestations plus tôt en simplifiant les règles régissant le traitement des indemnités de départ et autres sommes versées à la suite d'une cessation d'emploi.

Par ailleurs, des mesures similaires ont déjà fait leurs preuves lors de précédentes périodes de crise.

« C'est dans des moments d'incertitude comme ceux-ci que l'on doit avoir une protection sociale fiable et solide. En ce moment, ce sont uniquement 40% des chômeurs et des chômeuses qui se qualifient à l'assurance-emploi, le montant des prestations est insuffisant et les délais de traitements sont inadmissibles. C'est maintenant que le gouvernement doit agir » affirment à l'unisson Caroline Senneville, présidente de la CSN, Denis Bolduc, secrétaire général de la FTQ, Luc Beauregard, secrétaire-trésorier de la CSQ, et Luc Vachon, président de la CSD.

« En écartant la réforme de l'assurance-emploi, le gouvernement libéral s'est tiré dans le pied. On se retrouve à peine quatre ans après la pandémie, avec une protection en cas de chômage qui n'arrive pas à protéger les travailleurs et les travailleuses de manière adéquate » affirme Fanny Labelle porteparole du MASSE. « On lui demande aujourd'hui d'ajuster le tir, de le faire rapidement et d'amener des changements sur le long terme. Les mesures qu'on demande sont capables de répondre à la crise qu'on traverse, mais aussi de régler les problèmes de fond du programme d'assurance-emploi ».

La coalition invite le gouvernement à mettre en place dès maintenant ces mesures, dans l'objectif de les pérenniser et de fournir aux travailleurs et aux travailleuses une réelle protection en cas de chômage.

-30-

Source: Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Milan Bernard, co-porte-parole du CNC, tél. : 514-933-3764 - Courriel : <a href="masse@lecnc.com">cnc@lecnc.com</a> Fanny Labelle, porte-parole du MASSE, tél. : 514-755-9240 - Courriel : <a href="masse@lemasse.org">masse@lemasse.org</a> Thierry Larivière, conseiller aux communications de la CSN, tél. : 514-966-4380 - Courriel : <a href="masse@lemasse.org">thierry.larivière@csn.gc.ca</a>